



**Syndicat C.G.T des fonctionnaires territoriaux et  
des employés de la ville de Corbas.**  
**Mairie de Corbas Place Charles Jocteur 69960 CORBAS**  
**Email : [cgt@ville-corbas.fr](mailto:cgt@ville-corbas.fr) / Tel : 06.14.25.40.89**

## **PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS DE LA METROPOLE DE 300 EUROS !!! POUR LE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT**

**Le Conseil de la Métropole de Lyon, dans lequel siège un(e) élu(e) de la Ville de Corbas, vient de voter lundi 27 juin 2022, à la quasi-unanimité, l'octroi d'une prime de 300 € à l'ensemble de ses agents titulaires et contractuels.**

**Aujourd'hui nous demandons le versement de la même prime pour tous les agents de la Ville et du CCAS de Corbas.**

**En effet, depuis plus d'un an, au niveau national la CGT revendique 10% d'augmentation de salaire. La forte augmentation du coût de la vie dans le contexte de crise internationale et la nécessaire prise en compte des pertes subies depuis le début de la politique de gel en 2010 donnent encore davantage de pertinence et d'acuité à l'urgence d'une revalorisation d'une ampleur inédite. L'Etat vient d'acter une revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet **mais l'ensemble des organisations syndicales estiment cette augmentation bien trop insuffisante. Les prix à la consommation augmentent de 5,8% sur un an en juin, selon l'Insee.****

**Le cours soutenu de l'inflation – certains scénarios évoquent un taux annuel pouvant bientôt dépasser les 8 % et pouvant aller jusqu'à 12 % - justifie de prendre des dispositions adaptées. En conséquence, la CGT revendique l'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation.**

**Cette urgence salariale est un des éléments du contexte politique inédit.**

**C'est pour cela que nous vous demandons, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s Municipaux, comme pour les agents de la Métropole de Lyon, le versement d'une prime de 300 euros.**

**SIGNEZ DE LA PETITION AU VERSO →**

Nom Prénom	service	signature

**MERCI DE REMETTRE LA PÉTITION AU DÉLÉGUÉ SYNDICAL OU L'ENVOYER SUR LA BOÎTE MAIL : [cgt@ville-corbas.fr](mailto:cgt@ville-corbas.fr)**